

DOSSIER D'INSCRIPTION DEFINITIVE

Année scolaire 2023–2024

BTSA 1^{ère} année, Seconde Pro, Seconde GT, 4ème EA

Vous trouverez dans cette chemise l'ensemble des documents relatifs à l'admission des élèves dans l'établissement.

 **Merci de nous rapporter les documents suivants lors de la chaîne d'inscription administrative du 4 et 5 juillet 2023 de 9h00 à 16h00**

Dossier vie scolaire

- o Dossier d'admission à compléter
- o EXEAT **obligatoire pour les nouveaux élèves**
(fourni par votre lycée ou collège d'origine)
- o 2 photographies d'identité
- o 1 photocopie complète de la pièce d'identité
(carte d'identité, passeport ou carte de séjour)
- o La photocopie du livret de famille pour le dossier d'admission ou tout changement de situation (ou tout autre document pouvant justifier une situation familiale)
- o 1 photocopie de votre attestation de la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de votre convocation, ou photocopie de votre recensement à partir de 16 ans
- o Attestation d'assurance couvrant l'année scolaire 2023-2024
- o Livret « Règlement Intérieur / Autorisations et informations scolaires » **à signer**
- o Demande de dossier PAI, PAP et aménagement d'examen

Dossier comptabilité

- o La convention financière
- o Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)
- o Mandat de prélèvement SEPA (prélèvement mensuel) si vous choisissez cette formule pour le règlement des frais de pension ou de demi pension.
- o **Pour les élèves internes**, prévoir un chèque de caution de 90.00 euros, libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Terre d'horizon.
Ce chèque de caution sera exigé lors de la remise de la clé de la chambre.

Service infirmerie

- o Fiche de santé
- o Fiche d'urgence
- o Photocopie du carnet de vaccination
- o Photocopie de l'attestation de sécurité sociale et de la carte de mutuelle.

Dossier associations

- o Chèque de cotisation pour participation aux activités sportives de l'association (si vous le désirez) : montant de 20 euros sans assurance ou 30 euros avec l'assurance à l'ordre de l' AS LYCEE TERRE D'HORIZON, en précisant au dos du chèque, le nom de l'élève et sa classe
- o Le chèque de cotisation pour l'adhésion à l'association culturelle ALESA Association des Lycéens Etudiants Stagiaires et Apprentis (si vous le désirez) : montant 10 euros à l'ordre de l' ALESA l'Esprit vert, en précisant au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Le document rose SERVICE MANUELS SCOLAIRES est à retourner directement à la PEEP

TROUSSEAU

Nous demandons que chaque élève dispose d'un équipement minimum pour l'internat et le suivi des cours et travaux pratiques.

La literie doit être lavée régulièrement au minimum tous les 15 jours et à chaque période de vacances et de stages.

POUR LES INTERNES

- 1 nécessaire de couchage pour un lit 1 place (drap-housse, house/ **protège matelas obligatoire**, couette, oreiller...)
- Nécessaire de toilette y compris 1 savonnette ou 1 flacon de savon liquide pour le lavage des mains.
- Vêtements de nuit corrects
- Vêtements de rechange
- 1 cadenas à clefs (et non à code) pour armoire dans la chambre

POUR TOUS LES ELEVES

- 1 blouse blanche coton non inflammable
- 1 Gourde
- 1 tenue de sport
- 1 Paire de baskets (pas de semelle noire qui laisse des marques au sol)
- 1 Vêtement de pluie
- 1 Paire de bottes
- 1 Cadenas à clé pour fermer le casier

ATTENTION

Les nouveaux entrants en classe de 1^{ère} Bac Pro. et de 1^{ère} STAV n'achètent pas de matériel (vêtement, chaussures, outils) car un achat groupé, financé par la bourse d'équipement attribuée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes sera effectué après la rentrée.

ASSURANCES

Assurance élèves et étudiants

L'état étant son propre assureur, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a signé une convention avec la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A) nationale, pour la prise en charge de tous les accidents d'élèves ou étudiants qui ont lieu pendant les heures de présence au lycée, en déplacement, ou en stage dans le cadre de la scolarité. Les accidents sont donc pris en charge par la M.S.A. départementale du secteur de l'établissement d'origine de l'élève, et traités comme des Accidents de Travail.

Assurance pendant les périodes de stage

L'établissement souscrit une assurance Responsabilité civile - Défense auprès de la MAIF pour les éventuels dégâts causés par l'élève aux biens des maîtres de stage.

Assurance obligatoire pour les familles

Les familles doivent souscrire une assurance pour :

- **Les activités extra scolaires**, c'est-à-dire ni organisées ni contrôlées par l'établissement (vacances, stages non prévus...)
- **Les préjudices intentionnels révélés** : réparation des dommages matériels, vêtements, véhicules, biens du maître de stage

Les clauses « responsabilité civile » et « individuelle accident » des contrats multirisques habitation des assurances familiales ou des assurances scolaires permettent de couvrir les élèves et étudiants.



ACCUEIL DES ELEVES ET ETUDIANTS RENTREE SCOLAIRE 2023- 2024

DOCUMENT à CONSERVER

Accueil des collégiens :

Classe	DATE	Accueil administratif	Réunion parents + élèves en salle de conférence	Prise en charge professeur principal	Début des cours
4 ^{ème} 3 ^{ème}	Mardi matin 05/09/2023	8h15	9h00	10h00	13h20

Accueil des Lycéens et étudiants :

Classe	DATE	Accueil administratif + Installation internat	Réunion parents + élèves en salle de conférence	Prise en charge professeur principal	Début des cours
2 ^{nde} NJPF	Lundi matin 04/09/2023	8h30-9h15	9h15-10h15	10h15-12h00	13h30
2 ^{nde} PVTC + 2 ^{nde} GT	Lundi matin 04/09/2023	9h30-10h15	10h15-11h15	11h00-12h00	13h30
BTSA 1 ^{ère} année ET 2 ^{ème} année AP ET PH	Lundi matin 04/09/2023	10h15-11h15	11h15-12h15	13h30	14h30
1 ^{ère} STAV ET 1 ^{ère} BAC PRO	Lundi après-midi 04/09/2023	13h30 -14h30	14h30	15h30	Mardi 05/09/2023 8h00
TERM. STAV ET TERM. PRO	Lundi après-midi 04/09/2023	14h30-15h30	15h30	16h30	Mardi 05/09/2023 8h00

Réunion avec tous les internes lundi 04/09/23 à 17h45 en salle de conférence.

Tous les élèves et responsables légaux pourront consulter leurs emplois du temps sur Pronote dès la semaine suivante.

Un emploi du temps temporaire sera remis le 1^{er} jour

(Document à conserver)